

**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 décembre 2018**

L'an deux mil dix-huit le trois décembre à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean Luc JANNIN, Maire.

Etaient présents : Mme Micheline BETAILLE ; Mme Valérie DIEMERT ; Mr Jean Luc JANNIN ; Mr Guillaume LEBRASSEUR ; Mme Catherine LE DAVAY ; Mme Lynda PREJEAN ; Mr Stéphane BIANCIOTTO, Mme Isabelle GAUTHERON, Mr Jean Pierre POLUS

Absent : Mr Maxime VERCRUYSSE

Secrétaire de séance : Mr Guillaume LEBRASSEUR

Ordre du jour

Approbation du précédent compte rendu

Délibération autorisant monsieur le Maire à signer la convention avec la société ECOVIA

Délibération autorisant monsieur le Maire à signer la convention relative à la prise en charge des travaux réseau Eaux Usées Rue de la Roncerie

Délibération adhésion au groupement de commandes pour les assurances avec le CIG

Délibération demande de dissolution du SIVU

Délibération autorisant Mr le maire à faire un don à l'association Bleuets de France ONACVG

Délibération autorisant Mr le maire à engager les dépenses d'investissement à hauteur de 25% du budget 2018

Questions diverses

Ferréolien

Intercommunalité : Voiture électrique

Sécurité incendie Rue des Sources

Traffic rue des sources

Diagnostic quant aux ponts de l'Yvette Rue des sources

Points travaux

• Contrat rural

• Triennal Voirie

• Travaux rue de la mairie

Dates manifestations de fin d'année

• Vœux

• Repas de l'amitié

• Noël des enfants

• Date enquête publique au sujet de la privatisation de la sente n°18

Monsieur le Maire demande en début de séance l'autorisation de rajouter une délibération à l'ordre du jour :

Délibération autorisant Mr le maire à signer la convention avec Yvelines Numériques.

Autorisation accordée à l'unanimité

Approbation du compte rendu du précédent Conseil

Le compte rendu du précédent Conseil municipal du 8 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité sous réserve d'apporter les éléments suivants aux questions diverses :

Sente n°18

la procédure suit son cours pour l'officialisation de la vente et l'achat du chemin situé au sud de la propriété de M Franchitti. La prochaine étape est l'enquête publique.

JP Polus annonce qu'il n'est pas d'accord sur cette privatisation et le fera savoir lors de l'enquête publique.

Intercommunalité voiture électrique : M le Maire annonce que l'expérimentation de la mise à disposition de la voiture électrique se termine le 8 octobre. Etant donné la faible utilisation de celle-ci l'expérimentation ne sera pas reconduite et donc la société CLEM retirera le véhicule dans les jours à venir.

La borne de recharge reste en place et pourra être utilisée.

Vidéo protection

M le Maire informe que l'intercommunalité souhaite porter l'étude sur la vidéo protection dans les communes intéressées. Le Maire a donné son autorisation pour St Forget et indique qu'au maximum 2 ou 3 caméras pourraient être installées. Le prix d'installation et le coût de fonctionnement seront les critères de décision.

Délibération autorisant monsieur le Maire à signer la convention avec la société ECOVIA

Vu les opérations d'aménagement, de réfection et d'entretien du réseau de voiries communales ainsi que pour tout sinistre existant ou à venir
Vu le tarif au taux de 824.40 TTC par jour

Considérant la présente convention qui nous a été présentée par Mr le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à l'unanimité à signer la convention avec Mr Jean Luc GRASSET Société ECO VIA

Délibération autorisant monsieur le Maire à signer la convention relative à la prise en charge des travaux réseau Eaux Usées Rue de la Roncerie

Le maire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du SIAHVY modifiés par délibération du comité syndical du 15 décembre 2016, approuvés par arrêté inter préfectoral n°2017-pref-drcl/364 du 6 juin 2017,

Vu la délibération n°16 du 27 juin 2018 relative à la définition des conditions relatives au financement des réseaux hors inscription au programme pluriannuel du schéma directeur d'assainissement de la commune

Entendu le rapport de présentation,

Considérant la demande de la commune de saint Forget auprès du SIAHVY pour créer un réseau d'assainissement Rue de la Roncerie

Considérant que le maintien des équipements d'assainissement non collectif des habitations de cette rue a été privilégié et confirmé au zonage d'assainissement

Considérant la nécessité d'élaborer et signer avec la commune de saint Forget une convention déterminant les conditions techniques et financières de réalisation de l'étude susmentionnée,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

Autorise Mr le maire à signer la convention relative à la prise en charge des travaux nécessaires à la création d'un réseau de collecte des eaux usées rue de la Roncerie à Saint Forget , ainsi que tous les documents concernant l'exécution ou le règlement de la présente mission dans la limite des crédits inscrits au budget.

Délibération adhésion au groupement de commandes pour les assurances avec le CIG

Le Maire expose au Conseil Municipal :

Le CIG Grande Couronne va constituer un groupement de commandes pour les assurances IARD qui a pour objet la passation, pour le compte des membres du groupement, des marchés de prestations de services suivantes :

- Assurances des Biens,
- Assurances Responsabilité Civile et Protection juridique en option,
- Assurances Automobile,
- Assurances Protection Fonctionnelle.

Il est rappelé que depuis le 1998, les contrats d'assurances des collectivités sont des marchés publics. Ainsi, obligation est-elle faite aux collectivités de remettre régulièrement en concurrence leurs contrats en respectant le formalisme imposé par la réglementation des marchés publics.

Le groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels. Compte tenu de la complexité du contenu technique du cahier des charges et de la procédure à conduire, cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière.

À cette fin, une convention constitutive de ce groupement de commandes a été établie. Cette convention prend acte du principe et de la création du groupement de commandes. Elle désigne le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne comme coordonnateur. Ce dernier est notamment chargé de procéder à l'organisation de la procédure de choix du titulaire des marchés de prestations de services.

La convention prévoit que les membres du groupement habilite le coordonnateur à signer et notifier le marché au nom de l'ensemble des membres constituant le groupement. À ce titre, la commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur du groupement de commandes.

La convention précise que la mission du CIG Grande Couronne comme coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération. Cependant, les frais de procédure de mise en concurrence et les autres frais occasionnés pour le fonctionnement du groupement font l'objet d'une refacturation aux membres du groupement selon les modalités suivantes :

Par strate de population et affiliation au centre de gestion	adhésion
jusqu'à 1 000 habitants affiliés	1075 €

Les prix appliqués, ainsi que les modalités de paiement des prestataires de services par l'ensemble des adhérents du groupement, seront fixés dans les marchés de services.

Enfin, la convention prévoit que chaque membre dispose d'un droit de retrait.

Il appartient donc à chaque membre du groupement d'examiner, d'adopter et d'autoriser son exécutif à signer cette convention constitutive du groupement de commandes.

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur les engagements de la Commune contenus dans ce document et de d'autoriser le maire à signer cette convention.

Le maire rappelle que cette convention n'engage à rien financièrement. Le CIG fera la consultation durant le 1^{er} semestre 2019. Les résultats seront communiqués aux mairies ayant participé et c'est à ce stade que les communes intéressées participeront aux modalités de paiement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la réglementation des marchés publics,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour les assurances IARD,

Considérant l'intérêt de rejoindre ce Groupement de commandes, pour la période 2020-2023, en termes de simplification administrative et d'économie financière,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'adhérer au groupement de commandes pour les assurances IARD pour la période 2020-2023,
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,
- Autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Décide que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Délibération demande de dissolution du SIVU

Le conseil municipal ,

Vu l'arrêté préfectoral n°BAC05-17 du 7 novembre 2005 portant créant du Syndical Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) pour le développement du sport en milieu rural , syndical regroupant les communes de Cernay la ville , Choisel ,Saint Forget et Senlisse

Vu l'article L5212-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le SIVU pour le développement du sport en milieu rural a essentiellement pour vocation de gérer le complexe sportif et le logement du gardien sur le territoire de Cernay la Ville,

Considérant qu'il devient difficile pour le SIVU de gérer ces équipements,

Considérant qu'il apparait que la majorité des utilisateurs de ces équipements sont des habitants de Cernay la ville, ce qui entraine que la commune de Cernay la ville supporte presque l'intégralité des couts de fonctionnement du syndicat

Après échange de vues et délibérations,

Demande la dissolution du SIVU pour le développement du sport en milieu rural

Charge monsieur le Maire de notifier cette décision au président du SIVU afin que soient engagées les formalités administratives et financières de dissolution du syndicat

Délibération autorisant Mr le maire à faire un don à l'association Bleuets de France ONACVG

Considérant que la commune a célébré le centenaire de l'armistice le 11 novembre 2018

Considérant que l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre mettaient à disposition des bleuets

Vu que les membres du conseil municipal présents lors de la cérémonie du 11 novembre 2018 ont tous portés un bleuet de France à leur boutonnière

Les membres du Conseil municipal après en avoir délibéré, décident à l'unanimité

- D'allouer une subvention d'un montant de 50€ à l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre

Délibération autorisant Mr le maire à engager les dépenses d'investissement à hauteur de 25% du budget 2018

Monsieur le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités :

Article L 1612-1.

Jusqu'à l'obtention du budget, afin de pouvoir réaliser les dépenses d'investissement urgentes, le conseil municipal peut autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

D'autoriser Monsieur le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes au budget général :

20 immobilisations incorporelles : 0

21 Immobilisations corporelles : 238 192.30€

Délibération autorisant Mr le maire à signer la convention avec Yvelines Numériques

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la convocation du conseil municipal en date du 28/11/2018

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment son article 14-2°

Vu les statuts d'Yvelines Numériques et les conditions générales de recours à sa centrale d'achats,

Vu le projet de convention de services présenté par Yvelines Numériques, permettant l'adhésion à sa centrale d'achats –segment informatique de gestion, lequel comprend notamment des services de télécommunications,

Considérant la nécessité pour la commune de mettre en œuvre des services de télécommunications pour pouvoir exercer ses compétences dans de bonnes conditions,

Considérant l'intérêt d'une commande publique mutualisée pour réduire les coûts et optimiser les finances publiques locales,

Décision

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le projet de convention de services présenté par Yvelines Numériques permettant d'accéder à sa centrale d'achats –segment informatique de gestion.

AUTORISE Mr le Maire à signer ladite convention et toutes pièces s'y rapportant, comme les bons de commande, et les éventuels avenants à intervenir.

Questions Diverses

Ferréolien : Stéphane Bianciotto a rassemblé les articles. Carole Mizrahi s'occupe de la mise en place et de l'édition. La distribution est prévue pour la fin de l'année.

Intercommunalité : L'expérimentation s'est terminée fin novembre 2018. Avant d'enlever les voitures, CLEM fera des propositions aux communes pour prolonger la mise à disposition. e Voiture électrique, à voir si possibilité de faire qq chose.

Sécurité incendie Rue des Sources. En attente d'information du SIAHVVY sur les travaux du bassin de retenu.

Traffic rue des sources. Suite à réunion avec les riverains, des travaux de sécurisation sont à l'étude (écluse, plateau ralentisseur) ainsi qu'une campagne de signalisation.

Diagnostic quant aux ponts de l'Yvette Rue des sources : Nous sommes en attente d'un éventuel document sur un diagnostic du pont rue des sources. Information JP Polus.

Radars pédagogiques : Les radars sont installés depuis septembre 2018. Dans le prochain Ferréolien des relevés sur 1 semaine seront publiés.

Points travaux

• **Contrat rural** : Nous sommes dans la phase consultation des entreprises. La notification est envisagée aux alentours du 20 janvier 2019. Les travaux de voirie rue de la Motte seront à prévoir début 2019.

• **Triennal Voirie** : Les travaux sont notifiés ; les travaux auront lieu en 2019.

• **Travaux rue de la mairie** : La consultation des entreprises est en cours pour des travaux également en 2019. Les travaux en domaine privé se feront avec titre de recette. Les travaux sur la voie publique seront subventionnés : fonds d'urgence région, fonds d'urgence département, triennale voirie.

Dates manifestations de fin d'année

• **Vœux** : Les vœux du Maire se dérouleront le dimanche 6 janvier 2019 à 11h salle communale place mesnil Sevin

- Repas de l'amitié : 9 décembre 2018 repas dans le château.de Mauvières
- Noel des enfants au Château de Mauvières : 8 décembre 2018
- Date enquête publique au sujet de la privatisation de la sente n°18 : les dates ne sont pas encore connues, des documents doivent être communiqués à notre conseil.

Informations.

-M le Maire informe qu'il a signé un nouveau contrat gaz avec EDF pour le chauffage de la Mairie. Le contrat avec ENGIE arrivait à échéance et la proposition de renouvellement avait fortement augmentée. Après consultation la proposition EDF s'est révélée plus avantageuse. Le contrat est signé pour une durée de 3 ans.

-Subvention région plan oxygène. La région propose des subventions pour l'aménagement d'équipements sportifs. La commune pourrait profiter de ces subventions pour compléter les équipements du terrain ludique.

La séance est levée à 20 heures 45.

Monsieur jean Luc JANNIN

Mme Catherine LE DAVAY

Mr Jean Pierre POLUS

Mr Maxime VERCRUYSSÉ

Mr Guillaume LEBRASSEUR

Mme Isabelle GAUTHERON

Mme Micheline BETAÏLLE

Mme Lynda PREJEAN

Mme Valérie DIEMERT

Mr Stéphane BIANCIOTTO